

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de préciser à la fois les statuts du Badminton Club des Portes de Touraine, et les obligations des dirigeants (conseil d'administration, bureau, entraîneurs, encadrement), des adhérents et des parents pour les mineurs.

- Tous doivent respecter les statuts du BCPT et se conformer au règlement intérieur ;
- Nul ne pourra s'y soustraire puisque ces statuts sont implicitement acceptés lors de l'adhésion.

Une copie du présent règlement intérieur sera consultable sur notre site internet et en affichage au gymnase Beauregard.

Article 1 : Affiliation fédérale et sportive

Le club est affilié à la Fédération Française de Badminton. Tous les joueurs sont licenciés à la FFBaD et peuvent participer aux entraînements et aux compétitions. Le club est agréé Jeunesse et Sports.

Article 2 : Adhésion

Hormis application de l'article 5 des statuts, l'inscription au club vaut adhésion à l'association.

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à août de l'année suivante). Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison. Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

L'adhésion nécessite la fourniture de l'ensemble des pièces obligatoires suivantes :

- le questionnaire de santé et/ou le certificat médical fédéral **obligatoire** et rempli par le praticien compétent ;
- deux enveloppes timbrées et libellées au nom et à l'adresse du licencié (ou deux par famille) ;
- l'autorisation parentale complétée et signée pour les jeunes de moins de 18 ans ;
- un chèque du montant de l'inscription à l'ordre du : Badminton Club des Portes de Touraine ;
- le formulaire fédéral de prise de licence dûment rempli.

Nota : Un essai d'une semaine sera accordé aux nouveaux joueurs voulant s'inscrire.

Les licenciés ont quinze jours pour retourner les documents d'inscription dûment remplis afin d'être en règle avec l'assurance du club.

Les contacts suivants sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller :

- Adresse site Internet du Club : <http://www.bcpt37bad.org>
- Adresse Courriel du Club : contact@bcpt37bad.org
- Réseaux sociaux Facebook : <https://www.facebook.com/bcpt37bad>

Article 3 : Licences

Le coût des licences est voté lors de l'assemblée générale une fois par an. Pour la saison 2016 – 2017, les montants sont respectivement :

Jeunes de moins de 9 ans (2010 et après):	65 €
Jeunes de moins de 18 ans (2011 à 2002) :	85€
Adultes (2001 et avant) :	95€



Étudiants et demandeurs d'emploi :	85 € (justificatif à présenter)
<u>Réductions accordées :</u>	
Adulte Fidélisation :	- 5€ (qui renouvelle sa licence d'une saison à l'autre sans interruption de cotisations)
Réduction parrainage nouvelle licenciée :	- 10 € (pour le parrain ou la marraine et la filleule sous réserve que la personne (f) de plus de 18 ans n'ai jamais été licenciée dans un club de badminton (source Poona)).
Réduction Famille :	
- à partir de 2 personnes :	- 10 € de réduction sur la somme totale des cotisations ;
- à partir de 3 personnes :	- 20 € de réduction sur la somme totale des cotisations ;
- à partir de 4 personnes :	- 30 € de réduction sur la somme totale des cotisations.

Le club ne rembourse aucune licence quelque soit le motif.

Le club est agréé par la DDCS, Coupons Sports, Chèque vacances (ANCV) prise en charge des 2€ de frais de traitement par le club et Passeports Loisirs (CAF d'Indre & Loire et du Loir & Cher) pour les règlements des licences (la possibilité de payer en plusieurs fois par chèque vous est proposé).

La licence permet aux joueurs (même ceux qui ne souhaitent pas faire de compétitions), de venir sur les créneaux de perfectionnement encadrés par un entraîneur de badminton diplômé.

Tous les joueurs auront une licence avec autorisation de compétitions.

Point particulier : La licence Adulte permet de participer aux différents championnats et tournois. Lors de l'inscription au club, il est également possible de s'inscrire pour intégrer une des équipes du club.

L'inscription dans une équipe est un contrat moral entre le joueur et le club, il devra être présent aux entraînements de perfectionnement durant toute la saison sportive.

Article 4 : Créneaux horaires

Sous réserve d'accord et de validation par les mairies, les jours d'entraînement et de pratique seront :

- Lundi :
 - 18h00 – 19h30 : Gymnase Villedomer : créneau en priorité pour les Villedomériens
 - 19h00 – 20h30 : Gymnase Beauregard
 - Jeunes perfectionnement et compétiteurs
 - 20h30 – 22h30 : Gymnase Beauregard
 - Perfectionnement et compétition cadets à adultes
- Mardi :
 - 17h00 – 18h30 : Gymnase de La Tullay à Auzouer en Touraine : créneau en priorité pour les Auzouériens (présence mardi ou mercredi) (jusqu'au CM2)
 - Jeunes minibad et poussins
 - 21h00 – 22h30 : Gymnase Beauregard
 - Loisirs cadets à adultes
- Mercredi :
 - 18h00 – 19h30 : Gymnase Beauregard :
 - Jeunes Minibad
 - Jeunes poussins



- 19h15 – 20h45 : Gymnase Beauregard
 - Jeunes benjamins et minimes
- 20h30 – 22h30 : Gymnase Beauregard
 - Perfectionnement et compétition cadets à adultes
- Vendredi :
 - 18h00 – 19h30 : Gymnase Beauregard
 - Jeunes Minibad et poussins
 - 19h15 – 20h45 : Gymnase Beauregard
 - Jeunes benjamins et minimes
 - 20h30 – 22h30 : Gymnase Beauregard
 - Jeu libre cadets à adultes / rencontres amicales / soirées à thème
- Dimanche :
 - 10h00 – 12h00 : Gymnase Beauregard :
 - Adultes loisirs

Les entraînements peuvent être maintenus pendant les vacances scolaires (**sauf Noël**), avec des jeux libres ou des minis tournois si les joueurs le souhaitent (jours à définir en comité directeur avant les vacances).

Article 5 : Compétitions

Les compétitions sont publiées en ligne sur le site du club, sur Badiste et annoncées par l'encadrement lors des créneaux.

Inscriptions via le site du club pour les Mini'Bad UNIQUEMENT

Inscriptions sur BADISTE UNIQUEMENT pour les jeunes et les adultes sur la liste des tournois sélectionnés par le club.

Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas faite.

Certaines compétitions sont prises en compte (partiellement ou totalement) par le club selon les modalités suivantes :

- **Pour les jeunes compétiteurs :**
 - Le coût des inscriptions aux Trophées Départemental et plateaux Minibad, championnats départemental et de ligue ainsi que les volants ;
 - L'organisation pour les compétitions :
 - inscriptions des jeunes ;
 - réservations des chambres ;
 - possibilités de restauration sur place si besoin.
 - Pour les autres compétitions fédérales (TRJ, TIJ, TNJ, Super Séries, Etc..) un forfait de vingt cinq euros (25€) par nuitée (diner compris) sera demandé.
 - Les inscriptions et les frais de participation dans l'équipe départementale jeunes (collectif jeunes) et du centre d'entraînement permanent jeunes (CEPJ) sauf délibération contraire du comité directeur du club.
- **Pour les adultes :**
 - Les inscriptions pour le championnat départemental et le championnat de ligue adultes ;
 - L'inscription au championnat interclubs (Equipes) ;
 - Un ticket buvette d'une valeur de 5 € maximum lors des ICR ;
 - Les volants des rencontres interclubs ;



- Le remboursement de son tableau à partir de finaliste seulement pour les tournois privés **sélectionnés** par le club **uniquement**.

Article 6 : Tenue

La tenue vestimentaire sur les terrains doit être en adéquation avec la pratique du sport et plus particulièrement avec le badminton (**les chaussures de salle sont obligatoires, survêtement, short, jupe, tee-shirt,...**).

Chaque joueur doit respecter :

- La salle et ses annexes ;
- Les équipements mis à leur disposition (volants, raquettes, filets, poteaux) ;
- Les personnes (autres joueurs, entraîneurs, personnels de la ville, dirigeants).

Article 7 : Volants

Le club fournit les volants pour les entraînements. Une grande attention sera portée sur le fait que seuls les joueurs classés et les joueurs des équipes joueront avec des volants "plumes".

Les compétiteurs utiliseront **leurs** volants pour les compétitions (des tubes de volants à un tarif préférentiel sont disponibles au club). Un tarif préférentiel et appliqué sur les tubes de volants pour les compétitions, tube de volants **commandé sur le site du club** et uniquement pour les compétiteurs licenciés au club, limité à 2 tubes par mois au tarif préférentiel, les autres tubes étant vendus au prix d'achat.

Article 8 : Matériel

Des raquettes peuvent être mises à disposition des joueurs débutants pour la durée de la période d'essai. Passée cette période, les joueurs doivent acquérir une raquette. Le club dispose sur son site internet d'une boutique en ligne afin d'obtenir des tarifs très avantageux auprès de notre équipementier.

Article 9 : Prise en compte des frais

Hormis pour les Championnats de France, de Ligue et les compétitions fédérales citées à l'article 5, le club ne prend pas en charge :

- Les frais d'hébergement des joueurs et des accompagnants non mandatés par le club, ainsi que les frais de transport. Ceux-ci seront répartis suivant le nombre de joueurs inscrits à la compétition.
- Tous les repas qui seront à la charge des joueurs.

Quel que soit le type de compétition, le club ne prend pas en compte les amendes pour les forfaits "WO" qui ne seront pas justifiés par un certificat médical ou de l'employeur comme prévu dans le règlement de la FFBaD. Celles-ci seront demandées aux parents ou aux joueurs (adultes).

Pour les inscriptions dans les tournois privés, le compte joueur devra être en positif afin que l'inscription soit effectuée. Tous les règlements sont à l'ordre du Badminton Club des Portes de Touraine. Le club envoie la feuille d'inscription du tournoi avec le règlement.

Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas faite.

Article 10 : Transport

Le transport des jeunes au TDJ sera effectué par les parents avec un responsable pour la journée de compétition (parents et/ou encadrement).



Les déplacements pour les TRJ, championnat de Ligue pourront être effectués en minibus de la ville de Château-Renault (si disponible) ou en voiture particulière (parents et/ou encadrement) suivant le nombre de compétiteurs.

Article 11 : Cotisations des membres du comité directeur

Les membres du Bureau, les animateurs, les entraîneurs sont bénévoles et à ce titre bénéficient d'une réduction sur le montant de la cotisation annuelle. Le montant de cette réduction est fixé par le Comité Directeur.

Article 12 : Remboursements

Les bénévoles qui sont mandatés par le club pour l'encadrement lors de déplacements des jeunes, des adultes sur les trophées, les championnats départementaux, les championnats de Ligue, interclubs, peuvent, s'ils le souhaitent être remboursés de leurs frais de transport par le club, ou bien faire la demande de renonciation de ceux-ci, somme déductible des impôts. Sont également pris en charge les frais de transports pour les formations, et les réunions fédérales.

Article 13 : Comportement

Le Badminton Club des Portes de Touraine porte dans ses statuts et ses objectifs, les valeurs du sport. En conséquence, tout propos antisportif (injurieux, sexiste ou raciste) ou attitude dangereuse, se verra sanctionné par une exclusion immédiate temporaire ou définitive sans remboursement des frais d'inscription.

En outre, et afin d'entretenir un bon esprit au sein du club et principalement en cas d'affluence, les joueurs doivent concevoir une rotation raisonnable sur les terrains en dehors de toute considération de niveau.

Article 14 : Droit à l'image

Les licenciés autorisent le club à utiliser leur image à des fins de promotion du sport et du club (presses, site Internet). Tout joueur ne souhaitant pas que son image soit utilisée, devra le mentionner par écrit au président du club.

Le Comité Directeur.